

PROCÈS - VERBAL

Nombre de membres**Séance du 04 mars 2025****en exercice:** 13

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre mars l'assemblée régulièrement convoquée le 26 février 2025, s'est réunie sous la présidence de Catherine LEMAIRE

Présents : 11

Sont présents : Catherine LEMAIRE, Anna COURTOIS, Emmanuel COURATIN, Emmanuelle ELLEOUET-HOCDE, Bernard BLANCHARD, Nathalie MARANDEAU, Barbara OSINIAK, Pascal ZARDET, Luc PORTENSEIGNE, Marcelline GABARD, Angélique POUPEE

Votants: 13

Représentés : André LASCAUD par Emmanuel COURATIN, Marie-Noëlle GENEST par Catherine LEMAIRE

Excuses :**Absents :****Secrétaire de séance :** Angélique POUPEE

Ouverture de séance : 18h40

Ordre du jour

1. Approbation compte-rendu

Compte-rendu de la séance du 28 janvier 2025

2. Finances

1 -Comptes de gestion 2024 :

Budget principal Commune de Saint-Christophe-sur-le-Nais n°63200
Budget Pôle Santé n° 63204

2 – Comptes administratifs 2024 :

Budget principal Commune de Saint-Christophe-sur-le-Nais n°63200
Budget Pôle Santé n° 63204

3 - Vote des contributions directes

4 – Vote du primitif principal Commune de Saint-Christophe-sur-le-Nais n°63200, exercice 2025 :

Report et affectation des résultats de l'exercice 2024
Budget primitif principal Commune de Saint-Christophe-sur-le-Nais n°63200

5 – Vote Budget Pôle Santé n° 63204, exercice 2025 :

Report et affectation des résultats de l'exercice 2024
Budget Pôle Santé n° 63204

3. Questions diverses

Secrétaire de séance : Angélique POUPÉE

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025

Pas de remarque.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention M. Gabard) de ses membres présents et/ou représentés valident le procès-verbal du conseil municipal en date du 28 janvier 2025.

Objet : Vote du compte de gestion exercice 2024 du Budget principal n°63200 - DE 2025 016

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable de la SGC de Joué les Tours accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

- Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures :

1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 - statuant sur l'exécution du ou des budgets annexes suivants de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil municipal, à l'unanimité, de ses membres présents et/ou représentés,

APPROUVE le compte de gestion 2024 du Budget Principal n°63200 établi par le comptable public de la SGC de Joué les Tours, comme suit :

DECLARE que le compte de gestion dressé du budget principal n°63200 pour l'exercice 2024 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Objet : Vote du compte de gestion 2024 Budget annexe Pôle Santé N° 632004 - DE 2025 017

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures :

1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 - statuant sur l'exécution du ou des budgets annexes suivants de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil municipal, à l'unanimité, de ses membres présents et/ou représentés,

APPROUVE le compte de gestion 2024 du budget annexe n°63204, établi par le comptable public de la SGC de Joué les Tours,

DECLARE que le compte de gestion dressé du budget principal n°63204 pour l'exercice 2024 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Objet : Vote du compte administratif 2024 du Budget Principal commune de Saint-Christophe-sur-le-Nais n°63200 - DE 2025 018

Madame le Maire présente le compte administratif de l'exercice 2024 du Budget Principal Commune de Saint-Christophe-sur-le-Nais N° 63200 aux membres du conseil municipal qui est concordant avec le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le comptable public du SCG de Joué les Tours.

Considérant que le conseil municipal confie la présidence de l'assemblée à l'occasion du vote du Compte Administratif 2024 du budget principal n°63200 à monsieur Bernard BLANCHARD, conseiller municipal, doyen de ses membres ;

Considérant que madame Catherine Lemaire, Maire de la commune de Saint-Christophe-sur-le-Nais se retire de la salle pour laisser la présidence à monsieur Bernard BLANCHARD, conseiller municipal, doyen de ses membres pour le vote du compte administratif du budget principal n°63200 ;

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de monsieur Bernard BLANCHARD, conseiller municipal, doyen de ses membres, après en avoir délibéré à la majorité (2 abstentions : MN. Genest et C. Lemaire qui est sortie de la salle), de ses membres présents et/ou représentés,

- **donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget principal n°63200 exercice 2024 dressé par madame Catherine Lemaire, Maire, lequel peut se résumer ainsi :**

| LIBELLÉ | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|---|----------------|--------------|----------------|-------------|--------------|--------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Compte Administratif Budget Principal n°632000 | | | | | | |
| Résultats reportés | | 247 995.54 | 121 078.97 | | 121 078.97 | 247 995.54 |
| Opérations de l'exercice | 889 857.02 | 990916.78 | 404 936.85 | 405 974.00 | 1 294 793.87 | 1 396 890.78 |
| TOTAL | 889 857.02 | 1 238 912.32 | 526 015.82 | 405 974.00 | 1 415 872.84 | 1 644 886.32 |
| Résultats de clôture | | 349 055.30 | | -120 041.82 | | 229 013.48 |
| Restes à réaliser | | | 32 029.20 | 14 585.00 | 32 029.20 | 14 585.00 |
| TOTAL (excédent) | | 349 055.30 | | | | |

| | | | | | | |
|--------------------|--|------------|--|-------------|--|------------|
| RÉSULTAT DÉFINITIF | | 349 055.30 | | -137 486.02 | | 211 569.28 |
|--------------------|--|------------|--|-------------|--|------------|

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2024 du Budget Principal Commune de Saint- Christophe-sur-le-Nais n°63200 tel que résumé ci-dessus.

Objet : Vote du compte administratif exercice 2024 du Budget annexe Pôle Santé n°63204 - DE 2025 019

Madame le Maire présente le compte administratif de l'exercice 2024 du Budget annexe Pôle Santé N° 63204 aux membres du conseil municipal qui est concordant avec le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le comptable public du SCG de Joué les Tours.

Considérant que le conseil municipal confie la présidence de l'assemblée à l'occasion du vote du Compte Administratif 2024 du Budget annexe Pôle Santé N° 63204 à monsieur Bernard BLANCHARD, conseiller municipal, doyen de ses membres ;

Considérant que madame Catherine Lemaire, Maire de la commune de Saint-Christophe-sur-le-Nais se retire de la salle pour laisser la présidence à monsieur Bernard BLANCHARD, conseiller municipal, doyen de ses membres pour le vote du compte administratif du Budget annexe Pôle Santé N° 63204 ;

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de monsieur Bernard BLANCHARD, conseiller municipal, doyen de ses membres, après en avoir délibéré à la majorité (2 abstentions : MN. Genest et C. Lemaire qui est sortie de la salle), de ses membres présents et/ou représentés,

- **donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe Pôle Santé n°63204 exercice 2024 dressé par madame Catherine Lemaire, Maire, lequel peut se résumer ainsi :**

| LIBELLÉ | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|------------------------------------|----------------|-----------|----------------|------------|-----------|-----------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Compte Administratif BUDGET ANNEXE | | | | | | |
| Résultats reportés | | | 60 041.12 | | 60 041.12 | |
| Opérations de l'exercice | 601.16 | 17 839.59 | 6 481.44 | 41 882.70 | 7 082.60 | 59 722.29 |
| TOTAL | 601.16 | 17 839.59 | 65 522.56 | 41 882.70 | 67 123.72 | 59 722.29 |
| Résultats de clôture | | 17 839.59 | | -24 639.86 | | -7 401.43 |
| Restes à réaliser | | | | | | |
| TOTAL (excédent) | | 17 839.59 | | | | -7 401.43 |
| RÉSULTAT DÉFINITIF | | 17 839.59 | | -24 639.86 | | -7 401.43 |

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2024 du Budget annexe Pôle Santé N° 63204 tel que résumé ci-dessus.

Objet : Vote des contributions directes pour l'exercice 2025 - DE 2025 020

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement était de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022.

Madame le Maire propose de ne pas modifier les taux de contributions directes pour l'année 2025 et de les laisser à l'identique que pour l'année 2022 et 2023, 2024 tel que suit :

| TAXES MÉNAGES | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|---|----------------------------------|--------|--------|--------|---------------|
| Nouveau taux communal de référence pour 2021, issu de la fusion des taux de foncier bâti (de la commune + du département) | 34,98% (=18,50 %+ 16,48 %) | 34,98% | 34,98% | 34,98% | 34,98% |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 65,72% | 65,72% | 65,72% | 65,72% | 65,72% |
| Taxe d'habitation résidences secondaires | 13,06% | 13,06% | 13,06% | 13,06% | 13,06% |

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et/ou représentés,
 - **FIXE** le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2025 à **34,98 %**
 - **FIXE** le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2025 à **65,72 %**
 - **FIXE** le taux de la Taxe d'Habitation résidences secondaires pour l'exercice 2025 à **13,06%**
 - **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Objet : Report et affectation des résultats de l'exercice 2024 sur le Budget primitif principal n°63200 pour l'exercice 2025 - DE 2025 021

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le Compte Administratif 2024 du budget principal n°63200 fait apparaître :

| Exercice 2024 | Dépenses | Recettes | Résultats |
|----------------|------------|------------|--------------|
| Investissement | 404 936.85 | 405 974.00 | + 1 037.15 |
| Fonctionnement | 889 857.02 | 990 916.78 | + 101 059.76 |

| | Résultat de clôture 2023 | Part affectée à l'investissement | Résultat de l'exercice 2024 | Solde de clôture |
|----------------|--------------------------|----------------------------------|-----------------------------|------------------|
| Investissement | -121 078.97 | | 1 037.15 | -120 041.82 |
| Fonctionnement | 369 074.51 | 121 078.97 | 101 059.76 | 349 055.30 |
| Total | 247 995.54 | 121 078.97 | 102 096.91 | 229 013.48 |

Affectation du résultat :

| | |
|--|--------------------|
| Déficit d'investissement | -120 041.82 |
| Restes à réaliser Dépenses | -32 029.20 |
| Restes à réaliser Recettes | +14 585.00 |
| Résultat cumulé d'investissement | -137 486.02 |
| Résultat cumulé en fonctionnement | 349 055.30 |
| Solde de clôture disponible en fonctionnement | 211 569.28 |

Montant à reporter sur le budget primitif principal exercice 2025 :

001 Solde d'investissement reporté : 120 041.82€ en dépense d'investissement

002 Résultat de fonctionnement reporté : 211 569.28€ en recette de fonctionnement

1068 Affectation en recette d'investissement de 137 486.02€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, de ses membres présents et/ou représenté,

DECIDE d'affecter le résultat sur le budget primitif principal n°632000 exercice 2025 comme suit :

- **001 Solde d'investissement reporté : 120 041.82€ en dépense d'investissement**
- **002 Résultat de fonctionnement reporté : 211 569.28€ en recette de fonctionnement**
- **1068 Affectation en recette d'investissement : 137 486.02€**

AUTORISE madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Objet : Vote du Budget primitif principal commune de Saint-Christophe-sur-le-Nais n°63200 exercice 2025 - DE 2025 022

Madame Lemaire, Maire, présente aux membres du Conseil Municipal, le budget primitif 2024 et rappelle que le vote se fait au chapitre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et/ou représentés,

APPROUVE et VOTE le Budget Primitif 2025 qui s'élève en recettes et en dépenses :

- en section de fonctionnement dépenses et recettes à 1 172 407.36 €,

- en section d'investissement dépenses et recettes à 871 955.95 €.

PRECISE que le présent budget est réputé voté par chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement, conformément à l'article L2312-2 du Code des Collectivités Territoriales ;

AUTORISE Madame le Maire, à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Objet : Report et affectation des résultats de l'exercice 2024 sur le Budget annexe Pôle Santé n°63204 pour l'exercice 2025 - DE 2025 023

Après avoir entendu et approuvé le **Compte Administratif de l'exercice**,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
Constatant que le **Compte Administratif 2024** du budget annexe Pôle Santé n°63204 fait apparaître :

| Exercice 2024 | Dépenses | Recettes | Résultats |
|-----------------------|----------|------------------|--------------------|
| Investissement | 601.16 | 17 839.59 | + 17 238.43 |
| Fonctionnement | 6 481.44 | 41 882.70 | + 35 401.26 |

| | Résultat de clôture 2023 | Part affectée à l'investissement | Résultat de l'exercice 2024 | Solde de clôture |
|-----------------------|--------------------------|----------------------------------|-----------------------------|-------------------|
| Investissement | -60 041.12 | | 35 401.26 | -24 639.86 |
| Fonctionnement | 18 976.60 | 18 976.60 | 17 238.43 | 17 238.43 |
| Total | -41 064.52 | 18 976.60 | 52 639.69 | -7 401.43 |

Affectation du résultat :

| | |
|---|-------------------|
| Déficit d'investissement | -24 639.86 |
| -Restes à réaliser Dépenses | 0 |
| +Restes à réaliser Recettes | 0 |
| Résultat cumulé section d'investissement | 24 639.86 |
| Résultat cumulé en fonctionnement | 17 238.43 |
| Solde de clôture | - 7 401.43 |

001 Solde d'investissement reporté : 24 639.86€ en dépense d'investissement

002 Résultat de fonctionnement reporté : 0€ en recette de fonctionnement

1068 Affectation en recette d'investissement : 17 238.43€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, de ses membres présents et/ou représenté,

DECIDE d'affecter le résultat sur le budget annexe Pôle Santé n°63204exercice 2025 comme suit :

- **001 Solde d'investissement reporté : 24 639.86€ en dépense d'investissement**
- **002 Résultat de fonctionnement reporté : 0€ en recette de fonctionnement**
- **1068 Affectation en recette d'investissement : 17 238.43€**

AUTORISE madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Objet : Vote du Budget primitif annexe Pôle Santé n°63204 exercice 2025 - DE 2025 024

Madame Lemaire, Maire, présente aux membres du Conseil Municipal, le budget annexe Pôle Santé primitif n°63204, exercice 2025 et rappelle que le vote se fait aux chapitres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et/ou représentés,

APPROUVE et **VOTE** le Budget annexe Primitif Pôle Santé n°63204, exercice 2025 qui s'élève en recettes et en dépenses :

- en section de fonctionnement à 17 811.24€
- en section d'investissement à 34 499.81€

PRECISE que le présent budget est réputé voté par chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement comme en investissement, conformément à l'article L.2312-2 du Code des Collectivités Territoriales.

AUTORISE madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Pour faire suite à un courrier du bureau des collectivités locales, Pôle finances et commande publique de la Préfecture d'Indre et Loire ayant pour objet le contrôle budgétaire 2025, il a été demandé de corriger les délibérations DE 2025 018 et DE 2025 019 concernant le vote des comptes administratifs 2024 du budget principal et du budget annexe Pôle Santé pour erreur matérielles et ce telles que suivent :

Objet : Vote du compte Administratif exercice 2024 du Budget Principal commune de Saint-Christophe-sur-le-Nais n°63204 - DE_2025_025

Annule et remplace la délibération déposée en Préfecture le 19/03/2025 n° 037-213702137-20250304-DE_2025_018-DE et ce pour erreur matérielle

Madame le Maire présente le compte administratif de l'exercice 2024 du Budget Principal Commune de Saint-Christophe-sur-le-Nais N° 63200 aux membres du conseil municipal qui est concordant avec le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le comptable public du SCG de Joué les Tours.

Considérant que le conseil municipal confie la présidence de l'assemblée à l'occasion du vote du Compte Administratif 2024 du budget principal n°63200 à monsieur Bernard BLANCHARD, conseiller municipal, doyen de ses membres ;

Considérant que madame Catherine Lemaire, Maire de la commune de Saint-Christophe-sur-le-Nais se retire de la salle pour laisser la présidence à monsieur Bernard BLANCHARD, conseiller municipal, doyen de ses membres pour le vote du compte administratif du budget principal n°63200 ;

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de monsieur Bernard BLANCHARD, conseiller municipal et doyen de ses membres, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et/ou représentés,

- **Donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget principal n°63200, exercice 2024 dressé par madame Catherine Lemaire, Maire, lequel peut se résumer ainsi :**

| LIBELLÉ | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|---|----------------|--------------|----------------|-------------|--------------|--------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Compte Administratif Budget Principal n°632000 | | | | | | |
| Résultats reportés | | 247 995.54 | 121 078.97 | | 121 078.97 | 247 995.54 |
| Opérations de l'exercice | 889 857.02 | 990 916.78 | 404 936.85 | 405 974.00 | 1 294 793.87 | 1 396 890.78 |
| TOTAL | 889 857.02 | 1 238 912.32 | 526 015.82 | 405 974.00 | 1 415 872.84 | 1 644 886.32 |
| Résultats de clôture | | 349 055.30 | | -120 041.82 | | 229 013.48 |
| Restes à réaliser | | | 32 029.20 | 14 585.00 | 32 029.20 | 14 585.00 |
| TOTAL | | 349 055.30 | | | | |
| RÉSULTAT DÉFINITIF | | 349 055.30 | | -137 486.02 | | 211 569.28 |

- **Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;**
- **Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;**
- **Approuve le compte administratif de l'exercice 2024 du Budget Principal Commune de Saint-Christophe-sur-le-Nais n°63600 tel que résumés ci-dessus.**

Objet : Vote du compte Administratif exercice 2024 du Budget Pôle Santé n°63204 - DE_2025_026

Annule et remplace la délibération déposée en Préfecture le 19/03/2025 n° 037-213702137-20250304-DE_2025_019-DE et ce pour erreur matérielle

Madame le Maire présente le compte administratif de l'exercice 2024 du Budget annexe Pôle Santé N° 63204 aux membres du conseil municipal qui est concordant avec le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le comptable public du SCG de Joué les Tours.

Considérant que le conseil municipal confie la présidence de l'assemblée à l'occasion du vote du Compte Administratif 2024 du Budget annexe Pôle Santé N° 63204 à monsieur Bernard BLANCHARD, conseiller municipal, doyen de ses membres ;

Considérant que madame Catherine Lemaire, Maire de la commune de Saint-Christophe-sur-le-Nais se retire de la salle pour laisser la présidence à monsieur Bernard BLANCHARD, conseiller municipal, doyen de ses membres pour le vote du compte administratif du Budget annexe Pôle Santé N° 63204 ;

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de monsieur Bernard BLANCHARD, conseiller municipal et doyen de ses membres, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et/ou représentés,

Donne acte de la présentation faite du compte administratif du Budget annexe Pôle Santé N° 63204, exercice 2024 dressé par madame Catherine Lemaire, Maire, lequel peut se résumer ainsi :

| LIBELLÉ | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|--|----------------|-----------|----------------|------------|-----------|-----------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Compte Administratif BUDGET ANNEXE Pôle Santé | | | | | | |
| Résultats reportés | | | 60 041.12 | | 60 041.12 | |
| Opérations de l'exercice | 601.16 | 17 839.59 | 6 481.44 | 41 882.70 | 7 082.60 | 59 722.29 |
| TOTAL | 601.16 | 17 839.59 | 66 522.56 | 41 882.70 | 67 123.72 | 59 722.29 |
| Résultats de clôture | | 17 238.43 | | -24 639.86 | | -7 401.43 |
| Restes à réaliser | | | | | | |
| TOTAL (excédent) | | 17 238.43 | | -24 639.86 | | -7 401.43 |
| RÉSULTAT DÉFINITIF | | 17 238.43 | | -24 639.86 | | -7 401.43 |

- **Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;**
- **Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;**
- **APPROUVE VOTE le compte administratif de l'exercice 2024 du Budget annexe Pôle Santé n°63204 tel que résumé ci-dessus.**

Questions diverses

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que l'écriture du livret « Loisirs et Culture » est terminé.

Rappel des commissions à venir :

Commission d'attribution des subventions aux associations : mercredi 19 mars à 15h00

Commission Communale des Impôts Directs : jeudi 27 mars 2025 à 14h30

Prochain conseil municipal : mardi 08 avril 2025 à 18h30

Fin de séance : 20h00